



Litige sur remboursement d'un emprunt

Par **nougatine**, le **22/09/2007** à **11:40**

Bonjour

Je viens de recevoir un courrier d'un avocat conseil. il me reclame le remboursement d'un emprunt contrater auprès d'un particulier il y a plus de 12 ans. la somme que l'on me réclame est de 5618€ mais sans plus de détail

Que dois-je faire

Merci

Par **Jurigaby**, le **22/09/2007** à **17:23**

Bonjour.

Mais c'est vraiment une surprise ou pas? Sincèrement, vous le devez vraiment cet argent?

Sinon, laisser l'avocat blablater et avancer ses arguments.

Par **nougatine**, le **22/09/2007** à **18:44**

bonjour,

merci pour votre réponse

il y a si longtemps, il est vrai que j'ai empreinté de l'argent à cette personne mais je ne pense pas lui devoir cette somme. Est ce que je dois répondre et demandé des justificatifs et si l'affaire va plus plus loin quel est le risque.

Cordialement

P MANAIN

Par **Jurigaby**, le **22/09/2007 à 19:20**

Oui, laissez les avancer leurs arguments:

-prenez bien conscience que si ils ne parviennent pas à prouver leurs dires, ils n'iront pas très loin.

Aussi, il leut faut vous montrer un contrat écrit, ou alors, un commencement d epreuve par écrit du genre (preuve d'un transfert d'argent..). Le cas échéant, ils doivent prouver que ce transfert d'argent correspond bien à un prêt et non à une donation..etc

Si ils vont en justice et qu'ils gagnent, vous devrez payer tout simplement..Ni plus, ni moins..

Par **nougatine**, le **22/09/2007 à 19:24**

Merci pour toute ces réponses. Il faut donc que je leur demande des justificatifs

Merci encore